FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

AVENANT N° 1 AUX REGLES PARTICULIERES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SX 85cc & 125cc

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DES EPREUVES

- Sx 85cc 2 Séries d'Essais Libres de 10 mm +1 Série d'Essais Chronométrés : 8 mn
- Sx Junior **2** Séries d'Essais Libres +1 Série d'Essais Chronométrés : 10 mn

Elles seront organisées en fonction du nombre de pilotes présents de façon à qualifier les pilotes pour les courses.
Dans le cas où le nombre des pilotes présents aux séries n'est pas un nombre exactement divisible par le nombre de séries, la ou les premières séries compteront un pilote de plus.

Les pilotes qualifiés seront déterminés au classement scratch des essais chronos. Dans le cas où les séances d'essais chronométrés des différents groupes ne se déroulent pas de manière équitable (ex : en cas de changement des conditions de piste entre les différents groupes du fait d'intempéries **ou d'arrosage inapproprié**), **les pilotes seront répartis comme suit : 1er de la série A, 1er de la série B, 2ème de la série A, 2ème de la série B, etc. En dernier recours, ce sont les chronos réalisés lors de la 2ème séance d'essais libres qui seront validés pour définir l'entrée en grille.**

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Secrétariat Motocross - Direction des Sports et de la Réglementation
Tél : 01.49.23.77.00 - e-mail : ngirou@ffmoto.com